Communauté de Communes
Cœur de Loire



GUIDE DECHETS POUR LES PROFESSIONNELS

Annay | Alligny-Cosne | Bulcy | Cessy-les-Bois | Châteauneuf-Val-de-Bargis | Ciez | Colméry | Cosne-Cours- sur-Loire | Couloutre | Donzy | Garchy | La Celle- sur-Loire | Ménestreau | Mesves-sur-Loire | Myennes | Neuvy-sur-Loire | Perroy | Pougny | Pouilly-sur-Loire | Saint-Andelain | Saint-Laurent-l'Abbaye | Saint-Loup | Saint-Malo-en-Donziois | Saint-Martin-sur-Nohain | Saint-Père | Saint-Quentin-sur-Nohain | Sainte-Colombe-des-bois | Suilly-la-Tour | Tracy-sur-Loire | Vielmanay

Edition Janvier 2024

SOMMAIRE

- Déchets Assimilables aux Ordures Ménagères page 3
- Obligation de collecte..... page 3
- Collecte par entreprises privées..... page 4
- Règlement de collecte..... page 5
- Tri des Déchets page 6
- Collecte des cartons..... page 7
- Horaire des déchèteries..... page 8

 Les déchets acceptés..... page 9

 Les déchets refusés..... page 9
- Règlement de déchèterie..... page 10
- Tarifs..... page 11
- Huiles alimentaires usagées..... page 11

Déchets Assimilables aux Ordures Ménagères

Les déchets assimilables aux ordures ménagères sont des **déchets professionnels** mais qui, eu égard à leurs caractéristiques (non dangereux et non inertes) et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

Pour rappel, depuis Juillet 2016 **les professionnels ont l'obligation de trier 7 flux de déchets** : papier/carton, métal, plastique, verre et bois. Ceux-ci ne seront pas collectés avec les déchets assimilables. (Articles D543-278 et D543-280 du Code de l'environnement - Décret n°2021-950).

Obligation de collecte

Attention, la Communauté de Communes **n'est pas dans l'obligation** d'assurer la collecte les déchets des professionnels. Néanmoins, nous assurons la collecte des cartons (750l max par collecte), les ordures résiduelles assimilées dans la limite de 340L et les déchets d'emballages et papiers dans la limite de 410L.

Collecte par des entreprises privées

Vous pouvez également contacter des entreprises privées pour collecter et traiter vos Déchets Industriels Banals (DIB) et cartons :

- **Maison Jeanjirard** : 3 Rue des Limes, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire - 03 86 28 41 70
- **RVDL** : Zone artisanale Champs du Latin - 58200 Cosne-sur-Loire - 03 86 27 10 21
- **VEOLIA** : 1 rue Joseph Marie Jacquard, 58640 Varennes-Vauzelles - 03 86 60 08 08
- **SUEZ** : 16, rue Georges Dufaud, 58000 Nevers - 03 86 93 00 50
- **ASTRADEC** : 6 route de la zone Industrielle - 58000 Saint-Eloi - 09 66 86 18 45
- **MEMPONTEL** : Les Merisiers - 18800 Baugy - 02 48 26 18 04
- **REFOOD SARIA** (biodéchets uniquement) : 18 Rue des Bouillots - 03500 BAYET 04 70 45 32 93
- **Collect'ECT 89** (biodéchets uniquement): Route Lantilly 21140 Semur en Auxois 06 81 39 12 00

Règlement de collecte

La collecte des déchets est encadrée par un règlement. Vous pouvez le consulter sur notre site internet : www.coeurdeloire.fr.

Voici les points essentiels à retenir :

Conteneurs (bacs roulants)

La CC Cœur de Loire **ne distribue pas de bacs roulants**. Pour les professionnels qui souhaitent s'équiper d'un conteneur, la collectivité demande **des bacs roulants normés NF ou CE** (adaptés aux lève-conteneurs des véhicules de collecte), en vente dans les magasins de bricolage.
Les déchets en vrac présentés dans un conteneur ne seront pas collectés.

Jours fériés

Lors des jours fériés, **des modifications de collecte** ont lieu. Elles sont **consultables** sur le site internet de la collectivité, dans les mairies, la presse ou peut être obtenu au 03 86 28 92 92.

Non-conformité

Si le contenu de votre poubelle n'est pas conforme aux consignes de tri du territoire, les **déchets ne seront pas collectés**. Un message de non-conformité sera apposé. Vous devrez rentrer le ou les récipients non collectés, **en extraire les erreurs de tri** afin de le présenter à la collecte suivante.

Sacs éventrés

Le ramassage des déchets issus d'un sac présenté éventré est **à la charge du professionnel**. Si le sac est abîmé par les agents de collecte, ces derniers assurent le nettoyage (seul juge : les agents de collecte).



Tri du verre



Le tri des déchets est obligatoire.
(Art. R 543-66 à 72 du code de l'Environnement)

Au sein de notre territoire, le **verre** doit être déposé **EN VRAC** dans les Points d'Apport Volontaire.
Afin de connaitre les consignes de tri du territoire, vous pouvez **consulter notre guide du tri** sur notre site internet : www.coeurdeloire.fr ou en version papier dans tous nos services.

Nous vous invitons aussi à télécharger l'application mobile « **Guide du tri - CITEO** » qui vous guidera vers les bornes de tri les plus proche et vous permettra de bien trier.





Tous les sacs contenant des déchets n'appartenant pas aux ordures ménagères seront **refusés** (fleurs, cartons, litières, terre, bois, verre, métal, déchets automobiles…). Il vous appartiendra **de trouver une solution** et de **re-trier** les poubelles refusées.

Déchèterie

Pour rappel, la **majorité des déchets refusés** dans ordures ménagères doivent être apportés en **déchèterie** ou **déchèterie professionnelle**.



Collecte des cartons

LIMITE DE 750L PAR COLLECTE

Une collecte des cartons des artisans et commerçants a lieu (avec une limite de 750L par collecte) :

Tous les jeudis pour les professionnels de Cosne-Cours-sur-Loire, La-Celle-sur-Loire, Myennes et Neuvy-sur-Loire.

Les jeudis des semaines impaires pour les professionnels d'Annay, Pougny et Saint-Père (en plus des communes listées précédemment).

Les vendredis des semaines impaires pour les professionnels de toutes les autres communes du territoire.

Les cartons doivent être soigneusement **triés**, **pliés** ou **coupés** et **liés en paquet.**



Les commerçants qui souhaiteraient avoir des informations et bénéficier de ce service peuvent contacter le **03.86.39.39.49** afin de signer une **convention**.
Attention **un délai d'enregistrement** est nécessaire **avant la première collecte.**

Déchèterie

Les cartons peuvent aussi être apportés gratuitement sur les trois déchèteries du territoire.

Horaires des déchèteries

Trois déchèteries sont situées sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Loire : à **Cosne-Cours-sur-Loire, Donzy** et **Saint-Quentin-sur-Nohain**.

Donzy

Route de Sainte-Colombe

03 86 39 36 43

•

1er avril > 30 septembre*

Lundi : 13h30 > 18h30

Mardi : 9h > 12h

Mercredi : 9h > 12h et 13h30 > 18h30

Vendredi : 13h30 > 18h30

Samedi : 9h > 12h et 13h30 > 18h30

•

1er octobre > 31 mars

Lundi : 13h30 > 17h30

Mardi : 9h > 12h

Mercredi : 9h > 12h et 13h30 > 17h30

Vendredi : 13h30 > 17h30

Samedi : 9h > 12h et 13h30 > 17h30

Saint-Quentin-sur-Nohain

RD 28, 58150

03 86 39 06 32

•

1er avril > 30 septembre

Lundi : 13h30 > 18h30

Mercredi : 9h > 12h et 13h30 > 18h30

Jeudi : 13h30 > 18h30

Vendredi : 9h > 12h et 13h30 > 18h30

Samedi : 9h > 12h et 13h30 > 18h30

•

1er octobre > 31 mars

Lundi : 13h30 > 17h30

Mercredi : 9h > 12h et 13h30 > 17h30

Jeudi : 13h30 > 17h30

Vendredi : 9h > 12h et 13h30 > 17h30

Samedi : 9h > 12h et 13h30 > 17h30

Cosne-Cours-sur-Loire

Route d'Alligny, RD 14

03 86 26 05 83

•

1er avril > 30 septembre

Lundi et Samedi : 9h > 18h30

Du mardi au vendredi : 9h > 12h et 13h30 > 18h30

•

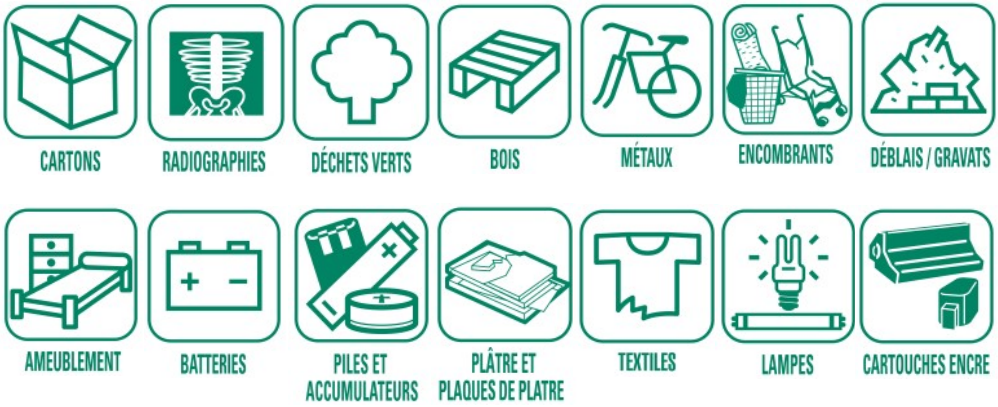
1er octobre > 31 mars

Du lundi au samedi :

En cas d'alerte canicule orange du département les déchèteries sont ouvertes de 7h à 13h aux jours habituels



Les déchets acceptés



Les déchets refusés



L'apport de déchets dangereux, électroniques ou électriques, par les professionnels **n'est pas autorisé** sur les déchèteries communautaires.

Néanmoins, une opération de collecte de ces déchets est organisée à la déchèterie de Cosne une fois par an (tarif préférentiel).



L'amiante, les pneus de poids lourds et les bouteilles de gaz sont à apporter à la **déchèterie professionnelle** de Nevers (5 impasse des Taupières) ou chez un autre **professionnel** (Jeanjirard ou RVDL).

Règlement de déchèterie

Les déchèteries sont encadrées par un règlement.
Vous pouvez le consulter sur notre site internet : www.coeurdeloire.fr.



Voici les points essentiels à retenir :

Tarification

L'accès aux trois déchèteries est **payante** pour les professionnels.

Cartes d'accès

Les cartes d'accès sont délivrées **gratuitement** sous présentation d'un **extrait de Kbis** au siège de la Collectivité (4 place Georges Clemenceau - Cosne-sur-Loire) ou au pôle basé à Donzy (18 Rue Général Leclerc - Donzy).

Jours fériés

Les déchèteries de Cosne-Cours-Sur-Loire, Donzy et Saint-Quentin-Sur-Nohain sont **fermées les jours fériés**.

Récupération d'objets :

Il est formellement **interdit** aux agents et usagers de la déchèterie de se livrer à tout trocs ou récupération d'objets sur les sites.

Bâchage des remorques

Lors des apports en déchèterie, il est **obligatoire de bâcher** les remorques et/ou camions transportant des déchets avec un filet ou une bâche, afin de ne pas perdre ces derniers (Code de la route R312-19).

Tarifs 2023

Déchèterie de Cosne sur Loire	Déchets verts	6,80 € le m^3
	Encombrants incinérables ou non	26,01 € le m^3
	Saches en plastique	0.00 €
	Ferraille	2,45 € le m^3
	Cartons	0.00 €
	Gravats	26,01 € le m^3
	Bois	26,01 € le m^3
	Plâtres	26,01 € le m^3
Plateforme de compostage	Déchets verts < 5 tonnes	42 € la tonne
	Déchets verts > 5 tonnes	37 € la tonne
Déchèterie de Donzy et de Saint Quentin Sur Nohain	Déchets verts	7 € le m^3
	Encombrants incinérables ou non	8 € le m^3
	Saches en plastique	0.00
	Ferraille	4 € le m^3
	Cartons	0.00 €
	Gravats	7 € le m^3
	Bois	7 € le m^3
	Plâtres	8 € le m^3

Ces tarifs sont donnés pour l'année 2024. Ils sont votés chaque fin d'année.

Cœur de Loire

Communauté de Communes
Cœur de Loire

Service Prévention Collecte et
Traitements des Déchets

4 place Georges Clémenceau

58200 Cosne-Cours-sur-Loire

Téléphone : 03 86 28 92 92

Mail : contact@coeurdeloire.fr

Site internet : www.coeurdeloire.fr

